

AI/31/4.1.6/20222908/1474

Arrêté portant composition du Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail (CHSCT)

LE MAIRE DE MONTEUX,

VU le code général des collectivités territoriales,

VU la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

VU le décret 85-565 du 30 mai 1985 relatif aux comités techniques des collectivités territoriales et de leurs établissements publics modifiés ;

VU le décret 85-603 du 10 juin 1985 relatif à l'hygiène et à la sécurité au travail ainsi qu'à la médecine préventive dans la fonction publique territoriale modifié

VU le résultat des élections professionnelles du 6 décembre 2018 ;

VU la délibération du conseil municipal n°30 en date du 12 juillet 2018, fixant à 5 le nombre des représentants titulaires (et 5 suppléants) du personnel et instituant le paritarisme au sein du Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail ainsi que le recueil du vote des représentants de la collectivité ;

CONSIDERANT que les délégations annuelles des adjoints et conseillers municipaux délégués ont été modifiées et qu'il convient de réactualiser les membres du collège des représentants de la collectivité ;

CONSIDERANT qu'il appartient à l'autorité investie du pouvoir de nomination de désigner, parmi les membres de l'organe délibérant et les agents de la collectivité ou de l'établissement public, les représentants des collectivités et établissements relevant du Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail placé auprès de de la Mairie de MONTEUX et de son CCAS ;

ARRETE

ARTICLE 1 : Sont désignés en tant que représentants de la Mairie de MONTEUX et de son CCAS, pour siéger au sein du Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail placé auprès de la collectivité de MONTEUX :

▪ REPRESENTANTS TITULAIRES

- Monsieur Christian GROS, Maire de MONTEUX, Président du CCAS,
- Madame Annie GARNERO, adjointe déléguée à la Ville Conviviale, aux Ressources Humaines et à la Qualité des Services Publics,
- Madame Mireille SAUVAYRE GAUDIN, adjointe déléguée à la Ville Éducative et Culturelle,
- Monsieur Christophe MOURGEON, adjoint délégué aux Solidarités,
- Monsieur Stéphane MICHEL, adjoint délégué à la Ville en Transition.

▪ REPRESENTANTS SUPPLEANTS

- Madame Annie MILLET, adjointe déléguée à la Transition écologique,
- Madame Carine BLANC, adjointe déléguée au sport et à la santé,
- Madame Evelyne ESPENON, adjointe déléguée à l'Agriculture, à la Végétalisation et aux Cours d'Eau,
- Monsieur Mario HARELLE, adjoint délégué au Cadre de Vie,
- Madame Chantal OLIVI, adjointe déléguée à la Transition Numérique et à la Politique du Logement.

ARTICLE 2 : Ont été élus, lors du scrutin du 6 décembre 2018, en qualité de représentants du personnel pour siéger au sein du Comité Technique placé auprès de la collectivité de de MONTEUX :

▪ REPRESENTANTS TITULAIRES

- Monsieur Laurent SALES,
- Madame Marie-José LELARGE,
- Madame Valérie AUTARD,
- Monsieur Stéphane DE CASTRO,
- Madame Aline CHAVEROT.

▪ REPRESENTANTS SUPPLEANTS

- Monsieur Frédéric CHAUVIN,
- Madame Sandrine GEORGES,
- Madame Geneviève CROUZET,
- Madame Edwige GARCIN,
- Madame Francine GUYON.

ARTICLE 3 : Le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de NIMES dans un délai de deux mois, à compter de sa notification.

ARTICLE 4 : Le Directeur Général des Services et le Receveur Municipal sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

MONTEUX, le 29 août 2022

Christian GROS



Maire de MONTEUX

L'autorité territoriale,
Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire
de cet acte

Envoyé le : 31.08.2022

Publié le :